

Décentralisons *autrement*

Plateforme pour une citoyenneté active dans les territoires

NB : La réalisation et la diffusion de ce document s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et visent à mieux faire connaître auprès des citoyens les enjeux de la décentralisation. La diffusion de ce document est donc vivement encouragée, nous vous demandons simplement de faire référence à son auteur (Georges Gontcharoff et à La plateforme Décentralisons autrement).

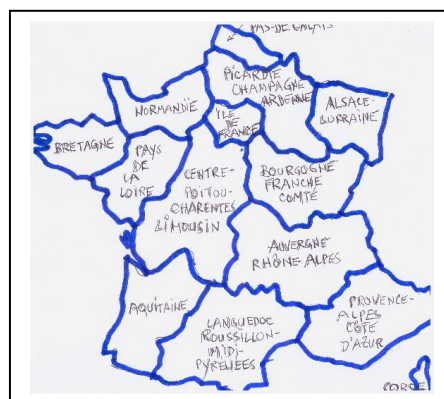
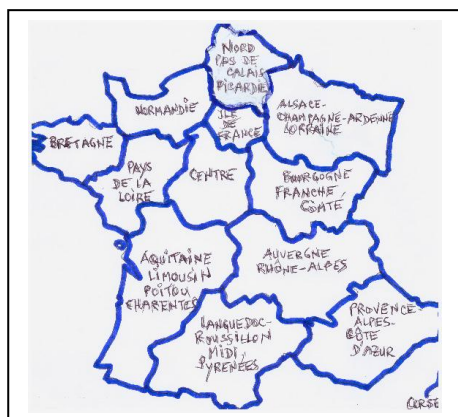
NOTE N° 147

Projet de loi de délimitation des régions. Première lecture devant l'Assemblée nationale.

2^{ème} partie : Début de la discussion générale (16 et 17 juillet 2014).

Pour la compréhension du débat...

Voici la carte conçue à l'Élysée et figurant dans le projet de loi ►



◀ Et la carte du groupe socialiste, **finalement adoptée** par l'Assemblée nationale.

❖ La discussion générale

Elle a engagé 59 orateurs !

- Roger-Gérard Schwartzberg, député « Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (RRDP) du Val-de-Marne.

« Il n'y a pas de vraie démocratie sans démocratie locale, sans démocratie de proximité, où nombre de décisions sont prises sur place, sous l'influence directe des citoyens.

Une réforme territoriale est devenue nécessaire pour obtenir une action publique plus fonctionnelle au plan local. Notre organisation territoriale connaît aujourd'hui un nombre important de couches, de strates qui se sont superposées au fil du temps par sédimentations successives. Cette architecture territoriale devenue très complexe comporte aujourd'hui plusieurs inconvénients : multiplication des échelons de décision, enchevêtrement des compétences, doublons et duplications, lenteur des procédures. Il faut rendre ce système plus efficace et plus rapide, ainsi que plus lisible, plus compréhensible pour que nos concitoyens puissent mieux savoir qui fait quoi, qui décide quoi, qui exerce telle compétence. Il faut également rendre ce système plus économe des deniers publics.

André Vallini, le 9 mai 2014, a annoncé un gain qui irait de 12 à 25 milliards d'euros. On ne sait d'où vient cette estimation qui paraît d'un grand optimisme Elle a été démentie par Michel Sapin, le 11 mai et par Michel Delebarre, le 20 juin. Monsieur Vallini a d'ailleurs fini par reconnaître, le 29 juin que « Personne n'a jamais dit que de passer de 22 à 14 régions permettrait d'obtenir des gains supplémentaires considérables ».

« L'essentiel est ailleurs. Il est très regrettable que ce projet de loi ait été élaboré à la va-vite, dans la précipitation, sans consultations véritables, alors qu'il a pour objet d'établir une organisation territoriale destinée à s'appliquer pendant plusieurs décennies.

*C'est une démarche un peu à la hussarde. Ce texte est soumis au Parlement à marche forcée, dans les conditions les plus hâtives et les plus sommaires : recours à la procédure accélérée, étude d'impact insuffisante, tronçonnage en deux textes distincts, examinés séparément... **Légiférer dans un premier temps sur les contenants et dans un second temps sur les contenus, c'est vraiment mettre la charrue avant les bœufs. Il y a une curieuse inversion dans l'ordre des facteurs.***

***La carte de régions ne peut pas être une carte forcée.** Diminuer le nombre de régions métropolitaines peut se comprendre et s'admettre, mais à condition d'obéir à au moins quatre critères objectifs :*

1°) la complémentarité réelle, les affinités naturelles des régions regroupées reposant sur une histoire commune, une culture partagée, des réalités géographiques et économiques analogues ou convergentes. Exemple : la réunification des deux Normandie. Contre exemple : refuser à la Bretagne son cinquième département.. Record de l'artificialité : la nouvelle région Centre-Limousin-Poitou-Charentes qui aurait été de la taille de l'Autriche, avec une distance du nord au sud de 523 kilomètres.. Autre artificialité : Auvergne-Rhône-Alpes. Quel rapport entre le Cantal et les rives du lac Léman. Il faudra 11 heures de train aller et retour pour qu'un conseiller régional du Cantal se rendre à Lyon, sa capitale régionale !

*2°) l'absence de distance excessive entre tel point de la nouvelle région et tel autre, si l'on veut que les conseiller régionaux puissent réellement exercer leur fonction, à la fois sur place et dans la capitale régionale. Plus la région sera étendue, plus il sera nécessaire de maintenir un échelon intermédiaire de proximité entre son chef-lieu, au sommet, et les communes, à la base, principalement en zone rurale où le sentiment d'abandon prévaut déjà. **Il est donc contradictoire de prévoir à la fois l'agrandissement des régions et la suppression des départements. Cela revient à ignorer la nécessaire proximité de l'action publique et à désertifier la démocratie locale.***

3°) le critère démographique. Il convient d'éviter les trop grandes disparités démographiques entre les 13 ou 14 nouvelles régions. Auvergne-Rhône-Alpes rassemblerait 7,6 millions d'habitants, ce qui est beaucoup. Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon rassemblerait 5,5 millions d'habitants et associerait assez artificiellement deux régions ayant chacune son histoire et sa culture particulière.

Qu'y a-t-il de commun entre Cahors et Palavas-les-Flots ?

4°) La neutralité politique du découpage **qui repose exclusivement sur des considérations d'intérêt général et non sur l'intention de protéger tel ou tel grand feudataire, vassal fidèle du suzerain**. Il y en a plusieurs exemples dans l'Ouest. Des régions ne sont pas regroupées, parce que deux « grands dignitaires » ne veulent pas se retrouver dans la même région et veulent garder chacun la leur. Chacun veut rester sans rival dans son fief, qu'il s'agisse du duc de Bretagne, de la comtesse du Poitou ou du duc d'Aquitaine ! Faut-il se contenter d'un tel découpage qui repose sur de petits arrangements entre grands ? Cette délimitation improvisée des régions, fondées sur des transactions de dernière minute n'est pas acceptable.

Pour ne pas figer éternellement cette délimitation et permettre à terme telle ou telle évolution, le projet de loi intègre finalement le droit d'option, c'est-à-dire **la possibilité pour un département de se détacher de sa région d'origine pour intégrer une région limitrophe**. On note la suppression de la consultation référendaire. Mais une question demeure : les délibérations concordantes doivent-elle être prises à la majorité simple ou à la majorité qualifiée. En adoptant la majorité qualifiée, notre rapporteur a rendu la procédure beaucoup plus contraignante. La majorité des trois cinquièmes adoptée par un conseil départemental et par deux conseils régionaux est très difficile, voire impossible à atteindre. Le nouveau dispositif risque de rendre le dispositif inopérant et illusoire. Il faudra un amendement pour revenir à la majorité simple.

Le second point essentiel de la réforme est **l'avenir des départements**. Michel Delebarre a écrit dans son rapport au Sénat : « **Si les régions s'accroissent, il faut préserver le département, institution de proximité** ». Claudy Lebreton, président de l'Association des départements de France dit la même chose : « **Si de grandes régions sont formées, il sera d'autant plus nécessaire de disposer d'un niveau intermédiaire entre les collectivités de base et ces vastes ensembles** ». Pourtant le Président de la République a déclaré, le 3 juin : « Le conseil général devra à terme disparaître », et ce terme, c'est 2020. André Vallini ajoute, le 3 juin, « **les départements vont être dévitalisés. Ils ne vont garder que des compétences sociales dans les trois ou quatre ans qui viennent. Et, en 2020, il n'y aura plus de conseils généraux, leurs compétences auront été absorbées par les régions et par les intercommunalités** ». Les départements, avant de mourir, vont devenir progressivement des coquilles vides. **Ce sont des conseils à obsolescence programmée**.

Ce qui me préoccupe ce sont les déclarations du type « il faut faire monter en gamme l'administration déconcentrée de l'État... Le département a la vocation de demeurer comme une instance administrative déconcentrée de l'État »... Est-ce de la recentralisation ? Le projet du gouvernement a en effet de quoi surprendre. À l'envers de toutes les lois de décentralisation, **il renforce le rôle du préfet et non celui des assemblées élues**. L'acte III de la décentralisation se transforme en acte Ier de la recentralisation. La question est simple : **veut-on que notre territoire soit géré par des technocrates, ou bien par des collectivités d'élus, issus du suffrage universel et rendant compte à la population ?**

Les conseils départementaux élus en 2015 sont appelés à être supprimés dès 2020. Les candidats qui se présenteront à ces ultimes élections départementales auront pour seule mission de gérer leur extinction, et comme seule perspective de fermer les portes et d'éteindre les lumières. Leur bulletin de vote sera à la fois un faire-part de naissance et, à terme, un faire-part de deuil.

Le projet de loi plafonne à 150 le nombre maximum de conseillers par région, ce qui apparaît contestable dans les grandes régions. Il y a là quelque chose qui défavoriserait les grandes régions au profit des plus réduites, ce qui est en contradiction directe avec l'objectif général de cette réforme : avoir de grandes régions plus puissantes. Surtout, cette réduction de la représentation dans certaines régions rendra plus difficile l'exercice de la démocratie locale. Pour que les conseillers régionaux puissent avoir des liens réels et fréquents avec leurs électeurs et pour qu'ils puissent effectivement remplir les tâches accrues qui vont incomber au conseil régional, ils doivent être en nombre suffisant.

Pour un tel sujet il est indispensable de rechercher vraiment un consensus. Le consensus ne peut se faire sur le texte en son état actuel qui conduit à moins d'efficacité, moins de proximité, moins de démocratie. Pour l'améliorer, il faut poursuivre le dialogue. Nous avons, en ce sens, déposé plusieurs amendements. La réponse appartient au gouvernement ».

- Marc Dolez, député communiste, Front de Gauche du Nord.

*« La question du bien-fondé de l'action publique et de son contrôle par le peuple est au cœur des libertés fondamentales, définies par la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. C'est sur cette base que s'est fondée la légitimité des collectivités territoriales. Les communes ont su librement décider de coopérer entre elles, mais aussi avec les départements et les régions. Une légitimité à chaque niveau doit tout à la souveraineté populaire. **Votre réforme s'attaque aux fondements mêmes de l'organisation républicaine de notre pays.***

*On ne bouleverse pas l'organisation de la République dans l'improvisation et la précipitation. L'enjeu est tel qu'il mériterait un grand débat national. **On ne réorganise pas les territoires sans la mobilisation des acteurs de terrain.** La mobilisation existe, mais elle ne se fait pas en faveur de la réforme du gouvernement. L'AMF parle d'**une réforme « toute en verticalité »**. L'ADF dit qu'elle « ne comprend pas les critères objectifs de redécoupage des régions ». Anne-Marie Escoffier qui avait en charge ce dossier dans le précédent gouvernement, que « le périmètre de nos intercommunalités n'a vraiment pas de sens par rapport au seuil démographique de 20 000 habitants » et que « la notion de proximité semble vraiment mal en point ». **Le gouvernement commet une faute majeure en décidant de passer outre à toutes ces protestations.***

*Cette loi a d'abord pour but de véhiculer le report des élections régionales et départementales. C'est pourquoi elle veut nous faire avaliser le redécoupage des régions sans débattre au préalable des compétences nouvelles. **Un périmètre territorial ne peut se décider qu'en fonction des politiques à mettre en œuvre.***

La suppression de la clause de compétence générale marque un virage à 180 °, après son rétablissement dans la loi MAPAM. Briser la compétence générale, c'est vraiment décréter la mise sous tutelle de certaines collectivités par d'autres et réduire les financements croisés, alors que les conseils généraux et les conseils régionaux jouent actuellement un rôle essentiel dans le financement des communes, en particulier des plus petites.

Le regroupement des régions sur lequel les projecteurs sont aujourd'hui braqués, c'est en quelque sorte l'arbre qui cache la forêt.** Nous refusons de laisser le débat s'enliser dans la question de périmètres régionaux. Notre groupe ne participe pas au Grand Monopole actuellement en cours et qui réserve chaque jour de nouvelles combinaisons. **Pas de regroupements, pas de fusions, sans débat public, sans consultation des habitants concernés.** En réalité il s'agit de « rivalités de pouvoir qui s'exercent pour le contrôle des territoires », comme l'a dit un géographe. Un autre géographe fait remarquer que la taille moyenne des régions françaises est supérieure à celle des Länder allemands. Dans nombre de pays alentour, des régions sont plus petites que la plus petite des régions françaises, à savoir l'Alsace. De nombreuses régions européennes sont moins peuplées que la moins peuplée des régions françaises, à savoir le Limousin. Le réforme prévoit d'agrandir encore les deux régions les plus importantes, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. **La grande taille ne procure pas automatiquement des avantages.** Les régions actuelles ne sont pas nées sous X. Notre découpage est le résultat d'une longue histoire. **En quoi de grandes régions seraient nécessairement plus fortes et plus justes ? Le risque au contraire est grand de transformer les grandes régions en monstres anti-démocratiques, plus éloignés des citoyens, moins efficaces, moins réactifs que les départements.

*Derrière l'effacement programmé des communes, la disparition programmée des départements et les immenses intercommunalités, **se profile la privatisation rampante des services de proximité.***

La réduction du nombre d'élus ne peut provoquer qu'un éloignement des citoyens. Le gouvernement bouleverse ainsi l'édifice républicain non pour le rendre plus démocratique, mais pour l'inscrire dans une logique libérale conforme aux dogmes de l'Union Européenne. C'est une France des territoires à plusieurs vitesses qui se dessine. C'est la remise en cause de l'égalité des territoires et des citoyens.

*Ce big bang s'accompagnera d'un long cortège de frais supplémentaires, allant à l'encontre des économies attendues, le tout dans le cadre d'une austérité annoncée : 28,5 milliards d'euros de dotations en moins pour les collectivités territoriales de 2014 à 2017 ! Une baisse des investissements des collectivités locales est déjà sensible et donc une réduction de l'activité du bâtiment et des travaux publics. On a calculé que cela représentait 10 000 emplois pour la seule Ile-de-France. Bruxelles a écrit, en juin dernier : « Le projet de nouvelle loi sur la décentralisation devrait permettre de nouveaux gains d'efficacité et de réaliser des économies supplémentaires en fusionnant ou en supprimant des échelons administratifs ». **La réforme territoriale est un outil pour faire descendre la dépense publique.***

Si nous sommes résolument opposés à cette réforme, nous ne survalorisons pas l'organisation actuelle et nous ne défendons pas le statu quo. Une vraie réforme devrait s'articuler autour de cinq grands principes :

1°) démocratiser et déconcentrer les missions de l'État, en trouvant une nouvelle articulation entre les responsabilités des collectivités locales et celles de l'État.

*2°) démocratiser le fonctionnement des collectivités avec partout des assemblées élues à la proportionnelle et **en promouvant de nouvelles formes de participation des citoyens.***

3°) affirmer la nécessité de conserver trois niveaux de collectivités : la commune, lieu de proximité et de vie démocratique, le département qui assure la solidarité territoriale et sociale, la région niveau essentiel pour l'organisation du territoire et les orientations stratégiques du développement.

*4°) insuffler des logiques de coopération et non de concurrence entre les collectivités, grâce à **des intercommunalités volontaires de projet.***

5°) renforcer les financements des collectivités locales par une réforme de la fiscalité »

○ Hugues Fourage, député socialiste de Vendée

« Il est temps que la réforme l'emporte sur l'immobilisme et le conservatisme. Les blocages parlementaires se sont multipliés. Ils ont pour but de bloquer le système et d'éviter de parler du fond de la réforme.

Notre réforme a trois buts :

1°) simplifier l'organisation administrative de la France pour la rendre plus lisible.

2°) simplifier l'organisation administrative de la France pour la rendre plus efficace.

3°) simplifier l'organisation administrative de la France pour la rendre plus économe.

La carte proposée par le gouvernement n'est pas parfaite, mais elle a provoqué la discussion.

Nous faisons aujourd'hui une nouvelle proposition, fruit de la recherche d'un consensus au-delà des clivages partisans. Cette carte représente le plus grand dénominateur commun. Mais il n'existe pas de carte idéale. Ce nouveau découpage provoquera certainement des frustrations. Les réflexes identitaires rendent l'exercice difficile. Des départements, situés aux limites peuvent exprimer le

*souhait de changer de région. Mais pour réussir cette réforme, il faut des principes. Celui du non-démantèlement des régions actuelles est fondamental. Revenir dessus ce serait ouvrir la boîte de Pandore et le meilleur moyen de ne pas voir la réforme aboutir. C'est pourquoi le droit d'option encadré ne peut intervenir que dans un second temps. **La voie législative est choisie par le gouvernement entre la voie du décret qui a utilisée il y a quarante ans et le référendum dont on sait les pièges.***

Nous devons maintenant prendre nos responsabilités en cherchant à concilier l'unité de l'État avec l'exercice le plus libre possible de la démocratie locale. La réforme peut perturber les habitudes, remettre en cause les avantages acquis, mais elle remettra en marche notre pays qui en a grand besoin ».

- Jean-Pierre Decool, député apparenté UMP du Nord.

« Le Sénat a adopté, le 4 juillet dernier, une réforme vidée de sa substance par rapport au projet initial du gouvernement, manifestant ainsi son hostilité légitime à un texte incohérent, présenté à la hâte.

Dans un contexte international où l'influence omniprésente des grandes métropoles va croissant, la réforme territoriale devient, en France, une nécessité absolue. Force est de constater que la méthode du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux. Il aurait fallu beaucoup plus de temps et de concertation, ainsi qu'un indispensable esprit de consensus.

La précédente majorité avait voté une réforme d'ampleur, avec, en particulier le conseiller territorial. Le gouvernement Ayrault s'est empressé de revenir sur ce dispositif. Au lendemain de la défaite des municipales, vous avez annoncé une grande réforme structurelle pour redresser le pays. Depuis, quel spectacle navrant d'amateurisme ! Les régions ont été mariées, divorcées, remariées au gré de calculs politiques. Les départements dont on venait de faire l'apologie, sont supprimés, puis finalement on les conserve jusqu'en 2020, mais on leur retire dès maintenant des compétences. Comme il faut réformer la Constitution pour supprimer les départements, on n'annonce plus maintenant que la suppression des conseils départementaux. On annonce des économies substantielles, On ne concrétise pas cette annonce dans l'étude d'impact. Et maintenant, on suggère qu'il n'y aura pas tellement d'économie que cela du moins à court terme.

N'oublions pas l'attachement des Français à la proximité. Souvent oubliés face à des métropoles concentrant les centres de décision, les territoires ruraux ne doivent pas demain être délaissés ».

La nouvelle carte des régions ne doit pas être le fruit d'une synthèse technocratique ou politicienne, mais au contraire le reflet de l'histoire, des réalités culturelles, économiques et sociologiques ».

- Nathalie Kosciusko-Morizet, députée UMP de l'Essonne.

« Le gouvernement illustre parfaitement les errances de sa méthode.

1°) Errance des institutions, quand le Sénat ne trouve plus une majorité pour délibérer sur un texte portant sur l'organisation des territoires.

2°) Errance du gouvernement quand la date des élections départementales et régionales est encore repoussée. Le redécoupage des cantons et le premier report de ces élections ne suffisaient donc pas à calmer votre peur d'une nouvelle sanction électorale !

3°) *Errance de la politique quand le Président de la République et le gouvernement changent chaque jour d'avis ; En 2012, le Président de la République affirmait : « Il n'est pas question de remettre en question la clause de compétence générale qui est le principe fondateur des collectivités locales depuis l'origine de la République ». Vous l'avez rétablie en janvier dernier, avant que le premier ministre nous annonce en avril sa nouvelle suppression.*

4°) *Errance de l'État quand on fait fi de la concertation avec les territoires pour élaborer la nouvelle carte des régions et que l'on écarte la consultation directe des Français. L'État perd à ne pas écouter les voix qui témoignent de l'histoire, du sentiment d'appartenance et des dynamiques locales*

5°) *Errance de la République quand son Président est ballotté dans un phénomène de cour pour délimiter les frontières des nouvelles provinces.*

Aux États généraux de la démocratie territoriale, François Hollande livrait une conviction que je partage en tous points : « Les pays qui réussissent le mieux dans la compétition mondiale sont ceux qui sont capables de fédérer tous les acteurs dans un même projet ». Mais autour de quel projet s'agit-il de nous fédérer ?

La répartition des compétences est reportée à un autre texte, ce qui nous empêche d'apprécier la cohérence d'ensemble. Vous dites : « Délimitons les régions. Nous verrons ensuite ce qu'elles feront ensemble » Qu'importe les capacités d'intervention des régions, tant qu'elles sont grandes ! On ne peut se contenter d'une addition de kilomètres carrés !

Qu'en est-il de l'État déconcentré, question qui n'est pas abordée conjointement, alors même que c'est là qu'il y a le plus de doublons qui pourraient être résorbés ? Il faudrait s'interroger sur la modernisation de l'État décentralisé, à l'ère du numérique.

*Il faudrait s'interroger sur **le développement des libertés locales, pour favoriser l'émergence d'écosystèmes porteurs de croissance**, sur la clarté des missions dévolues à chacun. Alors qu'il faudrait soutenir l'initiative locale, vous créez un climat anxigène par des réorganisations incessantes, improvisées et contradictoires. Vous avez une vision à forte densité technocratique et à fort potentiel de décroissance. Vous anesthésiez toute réforme par un découpage hors sol ».*

- Paul Molac, député Europe-Écologie-les-Verts du Morbihan.

« Nous devons réformer notre système institutionnel. Nous souhaitons aller le plus loin possible vers les standards européens.

***Les écologistes sont régionalistes.** Depuis longtemps, nous défendons avec constance la **prescriptivité des schémas régionaux** pour l'économie et l'aménagement du territoire et **des pouvoirs réglementaires** afférents. La réforme territoriale doit **favoriser une plus grande démocratie** et préserver la vitalité des territoires ruraux. Nous souhaitons le renforcement des intercommunalités qui doivent avant tout correspondre aux bassins de vie et d'emploi. Nous regrettons que la réforme ait été jusqu'alors surtout centrée sur les métropoles.*

*La carte de régions ne peut être sous-tendue par une logique purement comptable de réduction des dépenses et de division par deux par des fusions bloc à bloc. Le périmètre des régions ne peuvent être définis sur des critères technocratiques. Leur carte ne peut être issue que de consultations locales et de consensus territoriaux, une carte plus respectueuse des territoires, car plus cohérente avec le sentiment d'appartenance de leurs habitants. C'est sur cette conviction que nous préconisons une région Bretagne à cinq départements, une région Savoie, une région Val-de-Loire et une région Alsace séparée. La carte issue de nos travaux devra donc **permettre des ajustements en prévoyant un droit d'option souple**. Le vote des trois cinquième équivaut le plus souvent à un droit de*

veto. Le vote aux trois cinquièmes par trois assemblées délibérantes, l'approbation par le gouvernement, puis par le Parlement (ou par le Conseil d'Etat), c'est véritablement un parcours du combattant, que l'on peut même qualifier de verrou législatif et dont aucun département n'arrivera à bout. Cette procédure ne concernera pas plus d'une dizaine de départements. Le texte du Sénat, plus ouvert est préférable à celui de notre commission.

Le report des élections nous semble tenir du bon sens. Mais, pour clarifier l'architecture, il est indispensable que l'élection au sein des intercommunalités et de conseils métropolitains se fasse le plus rapidement possible au suffrage universel direct. Il faut vérifier que tous les territoires soient correctement représentés.

*Ne parlons pas de la taille des régions. Les régions françaises sont les deuxièmes en superficie de l'Europe, après l'Espagne. Par contre, les régions françaises ne supportent pas la comparaison en ce qui concerne le **budget par habitant** : 3 125 euros par habitant, en Suède, 3 561 euros en Allemagne, 4 940 euros en Autriche... et 395 euros en France !, dix fois moins que la moyenne. **Voilà le véritable retard à rattraper par rapport à nos voisins européens.** Nous attendons des propositions sur l'autonomie fiscale des régions **qui n'est aujourd'hui que de 12% en moyenne.** Le Land de Sarre consacre 240 millions d'euros au soutien de l'innovation, la région Ile-de-France qui compte douze fois plus d'habitants n'y consacre que 140 millions d'euros. Le Land de Bavière consacre 3 milliards d'euros à l'innovation. **On voit donc que le postulat de départ, faire de grandes régions pour avoir des régions puissantes est totalement biaisé.***

*Axel Kahn, qui traverse à pied la France en diagonale, témoigne **qu'il existe une corrélation entre un sentiment d'appartenance fort et le dynamisme d'un territoire.** Ce n'est pas la taille ou le poids démographique qui font sens, mais le sentiment d'appartenance et la volonté d'avoir un destin commun chez les populations qui y vivent.*

*On oublie de poser une question essentielle : **des régions pour faire quoi ?** Nous avons le choix entre une régression technocratique ou une évolution démocratique. Dans un contexte de méfiance accrue à l'égard des technocrates et des politiciens, alors que le pouvoir semble de plus en plus lointain et déconnecté de la réalité, le projet de diviser en deux le nombre de régions pourrait s'avérer désastreux pour la démocratie ? Surtout si c'est pour créer des régions artificielles. **La force des régions ne provient pas de leur taille, mais de leurs compétences, de leur budget, de leur cohésion et de leur cohérence. Elle vient surtout des citoyens lors que ces derniers se reconnaissent dans les institutions régionales.***

*Si les métropoles sont des organisations pour les territoires, elles seront utiles à ces derniers. Mais si elles se révèlent être de simples aspirateurs d'activité et de population, fonctionnant sans se soucier des territoires qui les entourent, alors ce sera la fin des territoires ruraux. **Une région est irriguée par un réseau polycentrique de villes** ».*

Pierre Molac développe ici un long passage sur l'exemple breton, particulièrement riche et instructif. Il plaide avec passion pour une Bretagne à cinq départements.

« Nous souhaitons remettre dans ce texte beaucoup de démocratie. Les habitants doivent participer eux-mêmes à leur organisation territoriale ».

- Alain Tourret, député RRDP du Calvados.

« L'État jacobin peut assurer la décentralisation. Comment peut-il y parvenir ? D'abord en supprimant les territoires inutiles ; puis en fusionnant certains d'entre eux ; ensuite en transférant des compétences ; en enfin en réorganisant leur gouvernance. C'est seulement en se fondant sur ces principes que l'on pourra effectuer une véritable réforme territoriale. Je me félicite que le gouvernement ait eu le courage de se pencher sur cette réforme, une réforme dont les élus locaux et

les grands barons ont fait et feront tout pour empêcher la réalisation. Tenez bon, messieurs les ministres !

Alain Tourret décrit ensuite, par le détail le « combat impossible » de la réunification des deux Normandies. Très instructif.

« Pour redécouper, certains veulent nous imposer un référendum. Mais le référendum est une vaste fumisterie, un objet mi-bonapartiste, mi-gaulliste. On a vu ce que cela donnait avec l'Alsace !

*La réunion de plusieurs régions actuelle pose le problème difficile des capitales. Pour la Normandie, Caen n'a pas la vocation de se faire plumer ! Il faudra trouver des solutions. Nous faisons des propositions par amendements. Si nous ne faisons des régions qu'en tenant compte des métropoles, nous ne prendrons pas en compte les autres villes, dans leur hiérarchie urbaine, et l'ensemble des territoires. **Il y a certes un problème de centralité, mais il y a aussi un problème de proximité.** D'autre part pourquoi faut-il que ce soit la même ville qui accueille l'assemblée régionale et la préfecture de région ? Maintenant tout se fait par Internet. On ne va plus de Rouen à Caen à cheval !*

Nous devons réfléchir aux vertus de la diversité des solutions institutionnelles et fuir l'uniformisation soit disant républicaine. Tant pis pour les jardins à la Française. Ce que nous voulons, c'est offrir la possibilité d'imaginer et de faire en sorte que chacun s'y retrouve. Si chacun ne s'y retrouve pas, cette réforme sera rejetée ».

- André Chassaing, député communiste du Puy-de-Dôme.

« Toutes ces réformes s'inscrivent dans une course folle qui consiste à répondre, avant tout, aux attentes des marchés financiers pour affaiblir toujours plus la puissance publique.

Les futures régions seront réorganisées sans tenir compte de l'histoire de nos territoires, de leurs projets, des intérêts des populations, des services publics utiles à tous les citoyens. Ce charcutage territorial poursuit, sur le territoire de la République, la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel commandé par la Commission européenne, dans le cadre du pacte de stabilité.

*Alors que le désaveu politique des dernières élections locales aurait dû conduire l'ensemble de la gauche – au premier rang de celle-ci, le parti socialiste – à réorienter sa politique au service des besoins des citoyens, cette enième contre-réforme n'en tire aucune leçon. Pire, elle conduira à éloigner toujours plus les citoyens de l'action politique. Elle éloignera les élus locaux de la réalité quotidienne des habitantes et des habitants. **Ce projet est une intrusion brutale et agressive dans la gestion de proximité,** la qualité de vie et la solidarité de nos habitants. Quel paradoxe quand nos concitoyens reprochent d'abord aux élus d'être déconnectés des réalités que de vouloir les en éloigner, physiquement et culturellement, toujours plus ! **Les choix libéraux de la majorité depuis le début du quinquennat ont engendré les derniers résultats électoraux et alimentent quotidiennement le désenchantement et l'éloignement des citoyens de la chose publique. Le Président de la République prétendait avoir entendu le message des Français et de Françaises. Force est de constater que les réponses apportées plutôt que de se rapprocher des attentes exprimées s'en éloignent toujours plus. La réforme territoriale qui nous est présentée est à l'opposé de ces attentes, contraires aux engagements de campagne de 2012 et de tout ce que la Parti Socialiste avait défendu au long de la précédente législature, contraire aussi aux principes des lois de décentralisation portées par des majorités de gauche, dans les années 1980 !***

*Je voudrais aussi dénoncer le caractère antidémocratique de cette réforme. Elle est contraire aux grandes avancées républicaines qui ont jalonné notre histoire. L'avis des élus n'a pas été écouté. Les citoyens n'ont pas été consultés. Cette réforme est marquée par **un autoritarisme***

préoccupant. Elle méprise les élus locaux. Elle fait des parlementaires de simples bricoleurs des limites régionales. Elle trompe les citoyens. **Fondamentalement, cette réforme décrédibilise toutes les valeurs de la gauche !** Tout gouvernement de gauche, responsable et progressiste, aurait tenu, préalablement à toute réforme à organiser un large débat public associant les collectivités locales, les élus, les organisations syndicales, les usagers des services publics et l'ensemble des citoyens.

Le fameux argument du millefeuille, c'est le cache-misère de la réforme utilisé comme une machine à austérité, avec le passage au crible de toute l'action publique pour qu'elle mette ses moyens au service du capitalisme mondialisé, avec une mise en concurrence renforcée des territoires.

Les féodalités territoriales ne manqueront pas de contester l'autorité de l'État.

Cette réforme vise également à faire disparaître les communes. Le Président de la République a déclaré ; « L'intercommunalité deviendra la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale ».

*Un autre échelon essentiel des institutions républicaines, le conseil général, sera aussi supprimé. Dans un premier temps, il est appelé à être vidé de ses compétences. C'est pourtant l'indispensable échelon intermédiaire de proximité, **indispensable pour faciliter et porter des logiques de projet sur la base d'une connaissance fine de son territoire par le maillage que ses services ont constitué et par l'ancrage de ses élus sur le terrain.***

*Cette réforme cache en réalité **une recentralisation.***

L'essentiel des richesses – entreprises, universités, centres de recherche – sera concentré au cœur des métropoles et soutenu par la puissance publique régionale. Nos territoires ruraux seront progressivement délaissés et voués aux reculs économiques et sociaux.

*L'obsession de la compétitivité et des critères de rentabilité, imposée par les politiques libérales, les réductions des dépenses publiques saignent nos collectivités. Depuis plusieurs années, elles sont condamnées à une réduction drastique de leurs budgets. La suppression de la taxe professionnelle a déjà représenté un manque à gagner de 8 milliards d'euros pour les collectivités. En 2004, l'impôt des entreprises représentait 42 % des recettes fiscales des collectivités et celui des ménages 42 %. En 2013, les ménages contribuent désormais à hauteur de 51% des recettes, tandis que la part des entreprises est de 37 % . Ce sont donc bien les contribuables qui ont payé les cadeaux fiscaux dont ont bénéficié les grands groupes industriels et financiers, lesquels sont systématiquement exemptés de leurs responsabilités sociales, environnementales et territoriales. Les dotations des collectivités sont restreintes jusqu'en 2017. Le gouvernement ne s'en cache pas. Après deux années de gel, après la baisse des dotations de 1,5 milliards déjà réalisée en 2014, leurs dotations baisseront de 11 milliards sur les trois prochaines années. Dès 2015, on nous annonce une refonte complète de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de ses critères d'attribution, pour encourager les comportements les plus vertueux. Les dépenses de chaque collectivité seront alors encadrées par l'attribution de ressources différenciées, impliquant les regroupements de structure et la mutualisation des services. **Il s'agit d'imposer une austérité sans précédent aux collectivités locales, au nom de redressement des comptes publics exigés par l'Europe libérale. C'est aussi le meilleur moyen pour livrer aux appétits des grands groupes privés des pans entiers de services publics locaux qui étaient jusqu'ici gérés par les collectivités.***

Alors qu'elles réalisaient 72 % des investissements publics et ne représentaient que 9 % de la dette publique globale, alors qu'elles assument avec une efficacité reconnue des services indispensables à la population, les collectivités territoriales vont être asphyxiées par l'État, avant même la disparition programmée des départements, partenaires privilégiés des communes. Ce sont pourtant ces investissements qui ont protégé nos concitoyens des effets dévastateurs de la crise. Elles

sont bien dans leur rôle d'amortisseur social, rôle que ne joueront pas les métropoles et les régions surdimensionnées.

Votre découpage, c'est aussi la négation de toute politique d'aménagement du territoire. Jusqu'à présent l'État était garant de l'égalité de territoires. Aujourd'hui, l'État va surtout encourager le drainage des richesses et des avoirs en direction d'une quinzaine de territoires à vocation métropolitaine. Finis les systèmes de péréquation et de solidarité nationale !

Vous parlez d'économies réalisées par votre réforme. Les économistes parlent plutôt d'économies de bouts de chandelle. Il y a surtout des effets d'annonce dans vos discours, d'ailleurs contradictoires. Dès qu'on augmente la taille d'une structure, les frais généraux augmentent. Les changements d'organigrammes causent toujours des traumatismes humains. Ils ont un coût et sont longs à guérir. Le coût des synergies brisées et l'anéantissement des manières de travailler ensemble avec les partenaires institutionnels et associatifs ne sont pas non plus pris en compte. Les coûts économisés ici, seront répercutés ailleurs. Comment nier que les déménagements entraîneront des coûts supplémentaires ? Avez-vous anticipé les frais de déplacement quand il faudra aller de Lyon à Aurillac ? À moins que vous ne prépariez un suivi purement technocratique, sans déplacement des élus sur le terrain.

Je crois sincèrement qu'il n'est pas bon de débattre dans l'urgence d'une réforme qui n'a été le fruit d'échanges de long terme et n'a pas fait l'objet d'un débat de fond avec les élus des territoires concernés ».

André Chassaigne décline ensuite toute une série de questions très concrètes qui se poseront dans le Puy-de-Dôme si l'Auvergne fusionne avec Rhône-Alpes, si le conseil général du Puy-de-Dôme disparaît et si ces compétences sont redistribuées. Il lit à ce sujet de nombreux témoignages d'élus locaux qu'il a recueillis.

« Que dire de l'inquiétude des personnels territoriaux ? Ces personnels sont totalement absents du débat qui s'est engagé. Il s'agit de tailler dans les effectifs en mutualisant. Un vaste plan de licenciement s'annonce ! Les personnels sont menacés de transferts massifs d'une collectivité à une autre, d'une ville à une autre. Les deux projets de loi n'imposent aucune création de comités techniques paritaires, aucune concertation avec les personnels et leurs organisations syndicales.

*Une réforme territoriale est sans aucun doute indispensable. Elle doit s'appuyer sur des diagnostics et des analyses honnêtes. Une autre logique, ancrée dans le respect des droits humains, de la solidarité et de l'égalité des territoires est tout à fait possible. **Le peuple doit rester souverain pour bâtir la République.** En s'attaquant aux collectivités territoriales, à leur structure, à leurs compétences, à leurs personnels, à leurs moyens financiers, le gouvernement bouleverse l'édifice républicain non pour le rendre plus démocratique, **mais pour l'inscrire dans une construction fédéraliste.***

Pour nous, le renforcement de la démocratie et de la proximité est le fil conducteur d'une véritable réforme. Le pays a besoin d'une participation citoyenne accrue afin que les populations soient pleinement associées à la construction des politiques publiques locales. C'est pourquoi nous pensons que la commune doit retrouver sa place et constituer le poumon de la démocratie locale ».

- Alain Rousset, député socialiste de la Gironde, président du Conseil régional d'Aquitaine, président de l'Association des Régions de France (ARF).

*« Si le résultat de la réforme n'était que de faire remonter à la région des compétences départementales, nous n'aurions rien réglé pour la France, notamment pour le redressement économique et pour l'emploi. **Attention de ne pas transformer la région en collectivité de gestion. Son cœur de métier, c'est le développement économique et l'emploi.***

Je pense que la décentralisation est la mère des réformes. Elle seule peut nous faire passer d'une organisation publique où la relation à l'État est d'ordre messianique, comme l'écrivait Michelet, à une organisation de responsabilité. Chaque fois que le législateur a confié précisément et exclusivement une responsabilité à une collectivité, celle-ci a été exercée avec plus d'efficacité et d'égalité sur le territoire.

La démocratie est donc la réconciliation de nos concitoyens avec l'action publique qui y gagne car ils savent qui fait quoi, qui est responsable de quoi. Ils peuvent ainsi juger, sanctionner ou valider.

*La culture de notre pays, c'est que l'État doit tout faire, tout assumer. **Il faut ramener l'État à ses seules missions régaliennes** : la défense, la sécurité, la justice, la santé, l'éducation. Admettons, une fois pour toutes que la décentralisation, en l'occurrence aujourd'hui la régionalisation de l'action publique, permet à l'État de regrouper ses forces là où il est efficace et où nous avons besoin de lui.*

*L'État, dans le domaine économique, ne doit pas se retirer de la fiscalité, des charges, des normes, des grands programmes industriels, des grands groupes aspirés par l'international. Mais le ressourcement de notre appareil productif passe d'abord par les PME, les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et les très petites entreprises. Nos PME sont aujourd'hui trop petites. Il faut accompagner leur croissance. **Or, dans ce domaine, nos régions ont aujourd'hui cinq fois moins de moyens que les autres régions européennes. Quand les régions dépensent en innovation 480 millions d'euros, les Länder allemands dépensent 9 milliards d'euros.** Comment, dans ces conditions peut-on redresser notre appareil productif ?*

S'appuyant sur les modèles d'organisation qui réussissent, les régions revendiquent d'abord de voir conforter leurs moyens financiers propres et dynamiques. Le fait que les régions portent le décloisonnement de la recherche, de la formation et de l'accompagnement des entreprises est essentiel.

Dans le domaine de l'emploi l'intervention de la région peut être décisive. En Angleterre, en Allemagne, le coût du service de l'emploi est inférieur à celui de la France, mais les chômeurs sont accompagnés de manière beaucoup plus efficace.

*Ne disons pas au Français que nous allons réaliser des économies par cette réforme, du moins les premières années. D'abord parce que des régions qui seront plus grandes auront à organiser sur le territoire des services de proximité. **Les régions françaises ne laisseront pas tomber la proximité et l'accompagnement des territoires.** Elles procéderont à des mutualisations, renforceront l'ingénierie, ce qui est une bonne chose. Avec la disparition des conseils généraux, il faudra bien des années pour organiser cette proximité. Nous aurons à harmoniser par le haut le dispositif des primes au personnel. En revanche, des économies sont possibles, en supprimant les doublons, les triplons, voire les quadruplons qui existent entre les services de l'État et ceux des régions. **Il est temps de choisir entre la décentralisation et la déconcentration. Nous ne pouvons plus désormais payer les deux ».***

- Michel Piron, député UDI du Maine-et-Loire.

« En dépit de maintes tentatives, la France n'a toujours pas choisi entre une centralisation perpétuée et une décentralisation inachevée ! La décentralisation dans notre pays oscille entre ferveur et désenchantement. Cinq ans après le rapport Balladur qui soulignait l'urgence d'agir, aurons-nous enfin le courage d'agir et de décider ?

Quelle est, en effet, la situation actuelle ? Un inextricable enchevêtrement des instances et des compétences, services de l'État inclus, multipliant les lieux de décisions, plombant les coûts, allongeant les délais et rendant l'action publique illisible pour nos concitoyens. Cet enchevêtrement

place la France dans un situation unique en Europe. **Cette réforme doit d'abord viser une autre gouvernance de notre pays : plus économe, plus efficace, plus lisible.**

Elle doit nous permettre de répondre aux défis de la mondialisation, en nous appuyant sur les territoires, notamment sur les régions qui sont les moteurs de l'Europe.

Pour ce faire, il faut se conformer à un certain nombre d'exigences.

Il nous faut de la cohérence. Nous avons subi une méthode plutôt chaotique. La logique aurait voulu qu'on abordât le contenu avant le contenant, les ressources avant les périmètres. Enfin, aujourd'hui, la discussion s'organise, à bon escient, autour des régions. La réforme leur accordera-t-elle, à l'instar de ce que font nos voisins européens, un réel pouvoir organisationnel et réglementaire, seul capable de répondre à la diversité des territoires ? Les régions peuvent jouer un rôle stratégique majeur.

*Cette promotion de la région passe par une autre organisation territoriale et pose donc la question des départements et des métropoles, d'une part, des intercommunalités et des communes, d'autre part. C'est là que peut se poser la question des dimensions régionales. **Compétences et découpage sont indissolublement liés.***

*Un des problèmes les plus difficiles est **celui de la périphérie de l'Ile-de-France.***

*Des régions trop grandes seraient aussi trop lointaines pour arbitrer les équilibres entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux. Des régions trop petites n'auraient pas les moyens de leur politique. Je souscris au compromis de 14 à 15 régions. Cela rejoint les préconisations du rapport Balladur. J'accorde une grande importance au respect des spécificités territoriales, pour apporter des réponses diversifiées. **Gardons-nous d'imposer un modèle unique venu d'en-haut, dicté par un jacobinisme condescendant, plus soucieux d'égalité abstraite que de solidarités concrètes, alors qu'il s'agit d'impliquer les différents acteurs et citoyens dans les décisions qui les concernent. Admettons qu'il n'existe pas de carte idéale »***

Michel Piron développe ensuite tout un argumentaire pour la fusion de la Bretagne et des Pays de la Loire, s'appuyant sur ce que les universités et les chambres consulaires ont déjà mis en place et sur les avis favorables de maires de Rennes, Brest et Nantes.

« En ce qui concerne les ressources fiscales de régions, beaucoup de questions restent sans réponse.

***Une réforme de l'État** doit impérativement accompagner la réforme territoriale dans la mise en œuvre d'une décentralisation véritablement assumée ».*

- François Rochebloine, député UDI de la Loire.

« Franchement, dans quel pays sommes-nous ? On instaure un binôme cantonal. On redécoupe les cantons. On fait les louanges des départements. On supprime les départements ! On rétablit la clause de compétence générale. On supprime la clause de compétence générale. On redécoupe les régions à partir d'une carte, dessinée un soir par un homme seul. Le groupe socialiste nous sort une nouvelle carte hier soir. Aucune réflexion rigoureuse : quelles compétences, quels moyens, quelles solidarités ?

***Une telle réforme doit se discuter avec les acteurs locaux, avec les habitants.** Le moindre investissement dans nos communes nécessite une procédure, de la réflexion, une enquête publique, une étude d'impact, bref de la concertation. Et là, alors que l'on engage une réforme cruciale pour*

notre pays, aucune concertation avec les habitants, aucun dialogue avec les élus locaux. De qui se moque-t-on ?

Le Sénat est rangé au rang des accessoires alors qu'il a théoriquement une majorité de gauche, et il a refusé cette réforme.

Des pans entiers du territoire national se trouvent ballottés d'une région à l'autre, au gré des discussions entre le parti socialiste et le gouvernement.

On parle de la modernisation de la France quand, en réalité, on est en train d'organiser le plus grand désordre territorial qu'on ait jamais connu. On voit le grand recul de la proximité, le grand retour de l'État dans les pires conditions puisqu'il 'a plus les moyens d'agir. C'est une régression !

*Le rapport Raffarin-Krattinger demande que l'on confie aux régions « les compétences stratégiques destinées à préparer la France de demain ». À aucun moment, il ne parle de supprimer la collectivité départementale. Il insiste au contraire sur son rôle indispensable en matière de gestion des services de proximité. Pensez-vous que les transports scolaires ou le réseau routier départemental sont des compétences stratégiques ? **Ce n'est pas en supprimant les départements que nous allons créer des régions stratégiques.***

En 2013, le budget des régions était de 27,4 milliards d'euros, soit 2 % de la dépense publique dont une dizaine de milliards consacrés à l'investissement. Dans ces conditions les régions, si grandes soient-elles, ne seront jamais les égales des Länder, qui possèdent des compétences régaliennes, police et justice et des budgets dix fois supérieurs.

Une vraie réforme aurait été de créer huit ou dix grandes régions dotées de vraies compétences stratégiques en laissant la gestion de proximité au triptyque département, intercommunalité, commune.

La bonne réforme, c'était de partir des compétences. la carte n'aurait dû venir qu'après ce débat.

*Vous parlez d'économies, mais tout le monde sait que c'est faux. Les 25 milliards annoncés au début n'ont cessé de fondre. Le calcul reposait sur des modèles théoriques. On peut difficilement agir sur les personnels des régions, sont la majorité sont des TOS. En revanche, comme le pointe la Cour des Comptes, **il y a de nombreux doublons entre les services de la région et les services déconcentrés de l'État, peut-être 25 000 agents. Il y a là un gisement d'économie qui passe par la réforme de l'État.***

Nous vous invitons à ne pas persévérer dans l'erreur. Notre pays ne peut pas se permettre de sombrer dans le désordre et dans la confusion ».

- Estelle Grelier, députée socialiste de Seine-Maritime.

« Les textes successifs que le gouvernement nous propose entrent dans une cohérence. D'abord créer des régions de dimension européenne, économiquement plus puissantes ; ensuite conforter le bloc communal et la mutualisation au sein d'intercommunalités rendues plus fortes en augmentant leur taille et leurs compétences pour conforter leur mission de solidarité ; enfin, repenser l'action publique et repositionner l'État dans son rôle de stratège, garant de l'unité nationale et de la péréquation entre les territoires. Le gouvernement propose donc un triple mouvement : la décentralisation, la réforme de l'État et la simplification. Cette réforme devra s'adosser à une refonte globale des ressources des collectivités permettant leur libre administration.

La redéfinition des territoires est essentielle, même si la modification des périmètres constitue toujours un exercice sensible au regard de l'histoire, des intérêts particuliers, des influences, des

réticences et des résistances. Annoncée depuis plusieurs années, cette refonte demande un courage dont manifeste le gouvernement aujourd'hui. La carte remaniée proposée aujourd'hui doit permettre d'atteindre les objectifs de développement et d'innovation, de création et de redistribution de richesses ».

- Marion Maréchal-Le Pen, députée Front National du Vaucluse (non inscrite dans un groupe).

« Certains continuent de croire que modifier la vie politique locale, c'est supprimer un échelon. On n'améliore pas l'efficacité des politiques publiques en éloignant les citoyens des décisions », ce ne sont pas mes paroles, mais celles de Manuel Valls, en janvier 2013, devant le Sénat. Admirez l'homme de conviction que voici ! Il change d'idée comme de costume !

Cette réforme répond à la recommandation faite par le Conseil européen à l'État français, au moins de juin 2013. Le gouvernement se fait ainsi le complice docile du projet de « régionalisation » de l'Union européenne visant à favoriser l'application des politiques communautaires. Court-circuiter l'échelon étatique pour privilégier le lien direct Union européenne/région, voilà le meilleur moyen de contourner les réflexes et les résistances nationales du peuple français face à la construction fédérale européenne !

*Le 3 juin, André Vallini revoit à la baisse les économies engendrées par la réforme. Ce n'est plus 25 milliards, mais une dizaine de milliards en cinq ans, soit environ 5 % des dépenses globales des collectivités territoriales. Le nombre d'élus diminuera de 8,7 % soit 40 millions d'économies, moins d'un euro par Français ! En augmentant le nombre d'habitants des régions, on augmentera les indemnités des élus régionaux ! L'agrandissement des régions conduira à une hausse des coûts de fonctionnement et les dépenses immobilières. **La promesse d'économie est une arnaque intellectuelle.** En 2 012, François Hollande a déclaré lors des États généraux : « Des arguments en termes d'économie sont souvent avancés pour supprimer un échelon. Ils ne résistent pas à l'examen, dès lors qu'il n'est pas question d'abolir des compétences que cette collectivité exerce. À part diminuer quelques dizaines d'élus, où est l'économie ? ». À l'époque où il était lucide, le Président de la République rappelait que pour l'essentiel les dépenses de collectivités territoriales correspondaient à des compétences obligatoires et sont très peu modulables à législation constante. Alain Rousset, président de l'ARF a ainsi déclaré : « Il n'y a pas de sources d'économie de fonctionnement à attendre de la fusion des régions ». Rappelons que ce sont les dépenses sociales de départements qui sont les plus dispendieuses. **Cette réforme n'entraînera qu'une redistribution des coûts, à moins que vous ne prévoyiez la disparition d'un certain nombre d'aides sociales.***

La redécoupage des régions n'a aucune véritable cohérence géographique, culturelle et économique. Certaines fusions proposées sont une aberration.

La fascination infantile du gouvernement pour l'Allemagne le pousse à singer un modèle fédéral inadapté à l'État-Nation français. Comparaison n'est pas raison. Les Länder sont des États qui exercent des compétences régaliennes avec des moyens autrement importants que ceux de nos régions. Leur puissance ne provient ni de leur étendue, ni de leur nombre d'habitants. **Le plaidoyer en faveur de régions « de taille européenne » est un non-sens.**

Ce projet consacre la victoire des grosses régions sur les petites, la loi du marché appliquée à la réorganisation territoriale au détriment de la solidarité territoriale.

Certains départements n'auront plus qu'un élu pour porter leur voix au conseil régional – deux si le généreux amendement du rapporteur est adopté.

Dès lors se déroulera **un déménagement territorial** digne d'un plan social de grande ampleur qui aggravera la concentration sur les futures capitales régionales. Les espaces ruraux seront délaissés au profit de la métropole-chef-lieu.

Le costume de grand réformateur dynamique que cherche à se tailler François Hollande est décidément bien mal ajusté.

Ce texte constitue surtout un double aveu d'impopularité : on repousse les échéances électorales à 2015 pour sauver quelques mois de plus à ses élus locaux et l'on exclut d'ores et déjà le référendum. C'est une carte pour les Français, dites-vous. Alors pourquoi la faire obstinément sans eux » ?

À un député socialiste qui s'écrie qu'il est intéressant de connaître le point de vue de la famille Le Pen, Marion Maréchal-Le Pen rétorque :

« Il ne s'agit pas de l'avis de la famille Le Pen, mais de celui d'un parti politique que les Français ont placé largement en tête aux dernières élections européennes, loin d'ailleurs devant la famille socialiste !

Ce projet de loi n'est qu'une première étape avant la suppression des départements, reportée en raison de son inconstitutionnalité. Vous projetez de transformer le département en simple échelon de déconcentration administrative tout en supprimant l'assemblée délibérative. L'organisation territoriale de la France nécessite une modernisation, mais pas un délitement de ses strates de proximité.

Si gaspillage il y a, c'est parce que les administrations empiètent les unes sur les autres et que **l'État n'exerce plus son contrôle au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales**. Il est vrai que vous ne savez toujours pas quoi faire de la clause de compétence générale. Après l'avoir précipitamment rétablie dans votre furie anti-Sarkozy, vous envisagez de la supprimer à nouveau et, dans un sophisme décomplexé, vous défendez aujourd'hui les arguments que vous avez combattus hier.

Les intercommunalités sont la coûteuse démonstration de l'échec du regroupement. Cet échelon n'est parvenu ni à mutualiser efficacement les services, ni à rationaliser les coûts, ni à satisfaire les petites communes. Pourtant vous décidez de les renforcer et de les agrandir encore.

L'initiative gouvernementale brûle les étapes. Vous prévoyez la forme avant le fond.

Notre vision de l'organisation territoriale est radicalement différente de la vôtre.

Le département, gage d'efficacité et de proximité doit être renforcé dans ses compétences en matière de gestion des services publics locaux et en se voyant attribuer une partie des compétences dévolues aujourd'hui aux régions, comme les lycées ou la santé, cela assurerait la synergie des collèges et des lycées, la synergie du social et du médical. Le département doit devenir l'échelon privilégié des questions intercommunales. Cela évitera les multiples intercommunalités coûteuses en frais de gestion et qui diluent le pouvoir de décision. La métropole doit être abandonnée pour éviter le divorce entre les principales agglomérations et le reste du pays. Les régions doivent être des établissements publics de coopération interdépartementale, composés d'élus départementaux. Il faut supprimer la clause de compétence générale. L'État doit retrouver son impulsion stratégique en matière d'organisation des transports et de développement économique en lieu et place des régions ».

- Olivier Falorni, député RRDP de Charente-Maritime.

« L'ambition de ce projet de loi est grande : mettre fin aux différentes couches que nous avons empilées depuis 1789, formant un ensemble illisible et coûteux. Ce débat ne doit pas se focaliser uniquement sur la fusion des régions.

*La République décentralisée souffre d'un manque d'efficacité réelle de l'action publique. Elle souffre aussi de la confusion des rôles réciproques de l'État et des collectivités. L'extrême complexité du paysage actuel affaiblit la légitimité des collectivités au regard des entreprises et des citoyens. **C'est pour cela que la réforme est utile.***

Le doublon entre les services de l'État et ceux des collectivités et la multiplication des guichets, des subventions ou des aides fiscales découragent les entreprises qui finissent pas y renoncer. La décision est éparpillée à travers les différentes couches de notre organisation territoriale. En supprimant la clause de compétence générale et en désignant des chefs de file, nous faisons œuvre utile, nous facilitons et nous accélérons la réalisation des projets. La région est l'instance des choix stratégiques.

Cette réforme du territoire, à l'ère de la croissance limitée, doit permettre au citoyen de renouer avec une meilleure qualité de vie, en faisant surgir une action publique directe et cohérente, en défendant la simplification.

Cette réforme est utile pour réaliser des économies, en regroupant les achats, en réduisant les normes et les doublons. Trois gisements sont importants. La responsabilité exclusive de la région dans le domaine du développement économique permettra des économies de l'ordre de 10 %, soit 3,3 milliards d'euros. Le passage du seuil des intercommunalités de 5 000 à 20 000 habitants réduira les doublons entre les intercommunalités et les communes. Le suppression des conseils départementaux et le transfert de leurs compétences aux régions et aux intercommunalités sera aussi source d'économie.

Pour le découpage des régions, il faut avoir une vue d'ensemble et tenir compte de l'histoire, de la géographie, des mobilités entre les bassins de vie et les bassins économiques. Nous avons la responsabilité de rétablir l'article 1^{er} que les sénateurs ont supprimé.

Je me bats pour la fusion du Poitou-Charentes avec l'Aquitaine et le Limousin. C'est le retour d'Aliénor d'Aquitaine ! Les relations de cet espace ont subsisté au cours de siècles pour être aujourd'hui encore très fortes. Bordeaux sera notre capitale naturelle. Faisons du Sud-ouest une grande région ».

- Jean-Jacques Candelier, député communiste et apparentés du Nord.

« Le Président de la République et son Premier ministre se sont réveillés un beau matin et ont eu cette drôle d'idée de la réforme !

*Le deuxième projet de loi confie de nouvelles compétences aux régions, en vidant les départements de leur substance en vue de leur liquidation. **Les schémas prescriptifs de la région heurtent le principe de l'autonomie des collectivités territoriales garanti par la Constitution.***

Si on nous dit qu'il faut agrandir les régions pour les adapter aux enjeux économiques, pourquoi quatre régions ne changent-elles pas de périmètre ? Le but est de rivaliser avec les grandes régions européennes et on a vu quelle illusion cela était.

Derrière le mécano des nouvelles régions, les deux objectifs communs à la droite, au patronat, à François Hollande, au gouvernement et à sa majorité, c'est, d'une part, la suppression à venir des communes et des départements, soit de la démocratie de proximité, et d'autre part, la mise

en place d'instances éloignées des citoyens, avec les « eurorégions » et les métropoles, dans le cadre de la concurrence des territoires et d'une méga-austérité imposée par les marchés financiers et l'Union européenne. **François Hollande, son gouvernement et sa majorité font clairement le choix du capitalisme mondialisé, de la concurrence exacerbée, de l'adaptation des formes institutionnelles et des territoires aux exigences du grand capital.**

C'est l'envers qu'il faudrait faire : préserver notre démocratie de proximité, nos services publics, nos entreprises, nos commerces, nos industries, en mettant au pas la finance et en tournant le dos au libéralisme. Les grands vents de concurrence folle et sans limite détruit nos lois, notre protection sociale, notre identité, notre appartenance à une communauté de vie et d'intérêts.

*Il devrait revenir aux Françaises et aux Français de se prononcer, en toute connaissance de cause, sur une telle réforme territoriale. Un référendum serait approprié 60 % des Français le réclament. **Les questions institutionnelles, afin d'être comprises et acceptées par le plus grand nombre, doivent être tranchées par les citoyens eux-mêmes, à l'issue d'un vaste débat démocratique.***

François Hollande entend, de manière autoritaire, acter la mise à mort de la République une et indivisible, de la République issue de la Révolution française. La majorité entend défigurer la France dans le cadre d'une affiliation directe aux États-Unis d'Europe et à l'union transatlantique en construction ».

- François de Rugy, député Europe-Écologie-les-Verts de Loire-Atlantique.

« En annonçant une réforme territoriale dans son discours de politique générale, le Premier ministre ne faisait que relancer un processus à l'arrêt depuis deux ans. Dès son discours de Dijon, lors de la campagne présidentielle, François Hollande avait annoncé une relance de la décentralisation, mot qui semble abandonné aujourd'hui au bénéfice de l'expression « réforme territoriale ».

Traiter dans deux textes séparés le découpage et les compétences est une bonne chose, car ce sont deux sujets à part entière.

Nous ne souscrivons pas à l'idée de départ : l'impératif de diviser par deux le nombre de régions. C'est trop mécanique. L'objectif, c'est de renforcer les régions en leur donnant des compétences et de moyens supplémentaires.

*L'histoire de la France est indissociable de celle de ces régions. La construction de la France est tout à la fois celle d'une unité nationale et celle des régions ; on disait alors « provinces ». Il s'est toujours agi d'une unité nationale composée de régions, de territoires ayant leur propre identité, y compris linguistique. Il ne faut jamais oublier qu'il y a une pluralité linguistique dans notre pays. L'avenir de la France est aussi de conserver cette unité et cette diversité des régions. En 1789, la création des départements avait aussi pour but de casser les provinces de l'Ancien Régime, mais les régions existent toujours, le sentiment d'appartenance à une région existe toujours. La carte des départements n'a pas fait disparaître ce sentiment. **La légitimité d'un découpage n'est pas à prendre à la légère.** Je pense qu'il faut affronter ce sentiment de l'identité, car l'identité régionale, c'est la sentiment d'appartenance à une collectivité. C'est l'idée qu'on va partager, qu'on va mettre en œuvre un projet commun. **C'est l'essence même de la politique !** On est beaucoup plus solidaires quand on se sent investi dans un projet commun. Si j'ai bien compris le projet de loi, c'est bien de cela qu'il s'agit : **permettre aux régions de porter des projets de territoire et d'organiser la solidarité territoriale.** Je récusé l'argument selon lequel il faudrait choisir entre l'identité régionale et l'identité nationale. Au niveau de l'Europe personne ne défend sérieusement l'idée que la construction européenne signifierait la disparition des identités nationales. Au nom de quoi la construction de la France signifierait la disparition des identités régionales ? Cela vaut également pour les langues*

régionales. Comment pourrions-nous, à l'échelle internationale, défendre la francophonie, au nom de la diversité linguistique, face au risque d'uniformisation par le rouleau compresseur de l'anglais, et, à l'échelle régionale, vouloir effacer, casser, les langues régionales ?

Vous avez compris, nous, écologistes, défendons la vision d'un sentiment d'appartenance multiple, d'une identité plurielle.. Je récusé l'idée selon laquelle la tradition française serait d'uniformiser et de nier les particularismes régionaux. On raille souvent l'esprit de clocher, mais c'est une richesse pour la France et les Français que d'avoir ces identités, l'une n'étant pas exclusive de l'autre. Même s'ils ont une identité régionale forte, les Bretons, les Alsaciens, les Corses et les Picards sont aussi français que les autres !

Il y a quelques jours, on commémorait le 14 juillet...1790, le Fête de la Fédération, non pas que le France était devenue fédérale, mais parce que la diversité territoriale voulait et pouvait s'exprimer.

La question de l'identité sous-tend ce débat. Deux logiques s'affrontent : la logique technocratique et la logique démocratique. Lorsqu'ils évoquent le découpage régional certains collègues parlent de critères tels les projets, les schémas, les plans, les pôles de compétitivité, tout un tas de « machins », comme aurait dit le général de Gaulle, que nos collectivités qui ont elles aussi leurs technocrates sont très fortes pour inventer. Je suis frappé de ne plus entendre parler alors des Français. Non, une ligne TGV, un canal, un aéroport, un pôle de compétitivité ne feront jamais une identité régionale !

Nous vivons aujourd'hui avec un découpage qui est une construction technocratique. Les vingt-deux régions n'ont jamais été soumises au débat et au vote du Parlement. Pour cause : ce découpage n'était pas conçu pour créer des collectivités locales, mais pour organiser les services de l'État. À l'époque, il s'agissait de « circonscriptions d'action régionale », lesquelles sont devenues « établissements publics régionaux », puis régions, sans changer le découpage. Le découpage des régions s'est fait il y a plus de cinquante ans et dans une autre logique. Serge Antoine, le père des régions (note de Georges Gontcharoff : et membre de l'ADELS) expliquait : « Il s'agissait simplement de permettre à l'État de réussir sa planification territoriale... Nous étions bien loin de l'idée de projets de territoires. Ma seule erreur a été de croire que je mettais en place un système évolutif. J'étais convaincu, naïvement, que l'on assisterait peu à peu à des fusions de régions. Hélas j'attends encore ».

Aujourd'hui ce découpage doit être modifié. Mais notre priorité ce n'est pas la réduction du nombre de région, mais la décentralisation de l'État.

En ce qui concerne les compétences, pour le moment, je n'ai rien vu qui corresponde à une décentralisation de l'État vers les régions. Des régions fortes sont des régions qui assumeront demain des compétences qui sont aujourd'hui celles de l'État. La clarification du mille-feuille, c'est la fusion des départements et des régions. Prenons garde à ce que la création de grandes régions ne conduise à maintenir les conseils généraux. On en viendrait à expliquer qu'il faut, dans les grandes régions, créer un échelon intermédiaire.

L'organisation territoriale peut ne pas être partout la même en France. Des dispositifs différents peuvent coexister. Nous étions tout à fait favorables à une Assemblée d'Alsace. Une Assemblée de Bretagne serait la bienvenue, comme une Assemblée de Savoie. Des Assemblées qui rassemblent les compétences de départements et celles de régions. Nous avons compris que ce n'était pas l'option du gouvernement.

Le Sénat aurait pu faire évoluer la carte. Malheureusement, une drôle de majorité composée des sénateurs UMP, communistes et radicaux de gauche a préféré saborder purement et simplement la

carte. Aujourd'hui une nouvelle carte nous est proposée par le groupe socialiste et par le rapporteur de la commission. Elle me semble aller dans le bon sens »

François de Rugy plaide ensuite pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Cette dernière est la seule qui « depuis plus de dix ans exprime une revendication de redécoupage » tandis que les deux Normandies « expriment depuis plus de trente ans une revendication de fusion ».

- Valérie Pécresse, députée UMP des Yvelines.

« Notre pays traverse aujourd'hui une crise qui n'est pas simplement économique et sociale, mais qui est aussi identitaire et culturelle. Il faut que nous apportions une réponse construite et concertée qui puise sa sincérité dans l'histoire, dans la géographie, dans l'économie, dans tout ce qui fait que nous fiers d'être Français et d'appartenir à un territoire.

*Je suis une fervente défenseuse du fait régional, non pas contre l'État, mais contre la complexité administrative, produite par des siècles d'empilement. Je défends l'idée de régions fortes qui puissent faire face à l'Ile-de-France. **Le rééquilibrage territorial, c'est réaffirmer face à la région capitale, des pôles de développement régional qui puissent exister dans une Europe des régions.***

Improvisation, précipitation, absence de concertation, telles sont les caractéristiques de la réforme que vous nous présentez. Sans doute auriez vous dû commencer par les objectifs.

L'objectif ne peut pas être l'économie. Fusionner les régions ne permettra pas de faire des économies. Pour cela, il faudrait plutôt supprimer un échelon territorial. Ce n'est pas ce qui nous est proposé pour l'instant.

« Dessine-moi ma région », c'est le grand concours ludique qui occupera les Français sur les plages, cet été !

Il faut reconnaître que la carte des députés socialistes est meilleure que celle de leur président. Mais elle pêche encore. Pourquoi le Centre reste-t-il tout seul ? Pourquoi les Pays de la Loire restent-ils tous seuls ? Pourquoi est-ce la valse hésitation pour la Loire-Atlantique ? Nous avons tous la réponse : ces dessins de régions sont uniquement politiques.

*Si vous aviez vraiment poursuivi l'intérêt général, vous auriez conservé le conseiller territorial qui permettait de fusionner les conseils généraux et les conseils régionaux et de supprimer d'un coup 2 300 élus ! Vous n'auriez pas dû rétablir la clause de compétence générale. Vous l'avez compris puisque vous revenez à la suppression. Vous auriez dû **multiplier les compétences exclusives**, alors que vous imposez les chefs de filat qui préparent un bel embrouillamini de compétences. **L'exclusivité des compétences est la clé d'une réforme réussie. Elle repose sur la formule simple : une collectivité, une compétence, un impôt. Elle permet de faire des économies. Elle correspond au « choc de simplification » que vous prônez, alors que votre réforme va provoquer « un choc de complexification ».***

Vous avez tout l'été pour réfléchir à une nouvelle carte et un été c'est long quand on change d'avis chaque semaine.

Deux points me paraissent vraiment problématiques :

1°) Vous reportez les élections locales de mars à décembre. Nous avons tous bien compris qu'il s'agissait du véritable objectif de ce texte. Vous parlez de découpages pour en servir de prétexte et justifier le report. Vous voulez gagner un peu de temps face à une défaite annoncée. C'est une démarche purement politicienne.

2°) Vous diminuez le nombre de conseillers régionaux. C'est tout de même extraordinaire : vous créez 330 élus dans la métropole du Grand Paris, d'un coup de baguette magique, et vous supprimez 59 élus du Conseil régional de l'Île-de-France pour faire des économies ! Avec 150 conseillers régionaux, nous devons siéger dans 1300 conseils d'administration scolaires ! Le nombre de conseillers régionaux que vous proposez ne permettra pas de répondre à l'accroissement des compétences de la région ».

- Philippe Vigier, député UDI d'Eure et Loir.

« Je suis de ces élus locaux, également élu national, qui croient à la force des territoires, à la capacité des hommes et des femmes à accompagner les mutations économiques, à renforcer la proximité des territoires, à bâtir ensemble une communauté de destins.

*Tout le monde attend cette réforme territoriale toujours repoussée. On est bien obligé de reconnaître que cette réforme est indispensable car le mille feuilles est devenu illisible. Vous y avez même ajouté les **Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) qui sont restés des coquilles vides**. Le mille feuilles est aussi coûteux. Cette réforme est vitale pour préserver notre modèle social. **Si l'État n'a plus les moyens d'apporter des financements aux collectivités territoriales, notre modèle social en souffrira**. Elle est également vitale parce que les collectivités ont vu leurs compétences renforcées dans tous les domaines de la vie quotidienne. Je ne pense pas que l'État puisse tout gérer. Au contraire, c'est la force des territoires et la capacité des collectivités à se mobiliser qui nous remettra sur le chemin de la croissance.*

Ce constat est partagé. Cette réforme devrait donc se mener dans un climat de confiance. La majorité actuelle n'a malheureusement pas su créer ce climat. La majorité antérieure avait commencé ce travail. Il vous fallait absolument déchirer ce que les autres avaient fait.

La carte des régions qui nous est proposée est à géographie variable et leur nombre est changeant.

Comment instaurer une nouvelle organisation territoriale sans conduire parallèlement une réforme de l'État ? Vous avez annoncé que la présence de l'État serait renforcée dans les départements. En trois ans et demi, ma petite sous-préfecture de Chateaudun est passée de 15 à 8 employés et la rumeur semble indiquer que bien des sous-préfectures vont disparaître. **La réforme de l'État, c'est aussi la réforme des agences qui ont un plein pouvoir**. Je pense, par exemple aux Agences Régionales de Santé (ARS).

La question des compétences est essentielle, car on ne saurait dissocier le contenu du contenant.

Il est indispensable que vous traciez les pistes de financement des collectivités.

Enfin, il y a un absent dans cette réforme, un absent qui jette un cri d'alarme : le monde rural. Je ne suis pas opposé à la suppression à terme des départements, mais comment faire quand la capitale régionale se trouvera à plus de 150 kilomètres ? Des intercommunalités à 20 000 habitants posent aussi de graves questions quand on connaît les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'intercommunalités à 5 000 habitants.

Cette réforme s'aligne davantage sur un calendrier politique et électoral que sur une véritable réforme structurelle dans la durée.

Chacun sait que les économies escomptées ne seront pas réalisées à court terme.

Philippe Vigier développe ensuite sa position vis-à-vis de la région Centre, la « région orpheline ».

- Jeanine Dublé, députée RRDP des Hautes-Pyrénées.

« Je ne suis pas, par principe, opposée à une réforme territoriale, mais elle doit se faire de façon concertée, dans la transparence et en toute objectivité. À notre grand regret, force est de constater que le texte qui nous est proposé aujourd'hui a été rédigé sans concertation avec les acteurs politiques et économiques des territoires.

Il est indispensable de nous assurer du bon fonctionnement des services publics de proximité. Je crains que les territoires ruraux ne soient à nouveau les laissés pour compte de cette réforme, particulièrement les territoires ruraux de montagne

Pour le découpage, nous partageons les objectifs du gouvernement : doter les régions d'une taille critique qui leur permette d'exercer des compétences stratégiques à la bonne échelle et de rivaliser avec les régions européennes.

Jeanine Dublé plaide pour une grande région « Sud-Pyrénées », regroupant Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, qui constitue une unité géographique, celle du massif pyrénéen « de l'Atlantique à la Méditerranée », interlocuteur unique transfrontalier des Espagnols, déjà réunies au sein du Comité de Massif, et menant beaucoup d'actions à cette échelle, correspondant « au cœur culturel de l'Occitanie », correspondant à la circonscription sud-ouest des élections européennes, s'appuyant sur le colonne vertébrale Bordeaux-Toulouse-Montpellier...

« Je regrette que ces éléments de réflexion, partagés par de nombreux acteurs locaux, qu'ils soient économiques, administratifs ou politiques, n'aient pas été pris en compte dans la définition actuelle de la carte ».

Jeanine Dublé expose aussi « une position de repli », la fusion Aquitaine et Midi-Pyrénées (plutôt que la fusion Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). De très nombreuses actions communes existent déjà entre ces deux régions, et la députée les énumère.

« Une réforme territoriale réussie est un mariage entre la géographie, l'histoire et le développement économique. Une réforme territoriale réussie se construit de manière horizontale, avec une nécessaire concertation entre le niveau central et le niveau local, et en respectant la démocratie locale. La méthode que vous avez choisie, consistant à imposer d'en haut une carte pas du tout appropriée, créera de formidables résistances. »

- Nicole Appéré, députée socialiste d'Ille-et-Vilaine.

« Sans qu'il soit besoin de chercher à tout prix un périmètre idéal, sans doute une chimère, il nous appartient de trouver, de manière résolue et pragmatique, des territoires régionaux plus grands pour l'exercice des politiques publiques ; des espaces qui correspondent aux mobilités actuelles, aux évolutions démographiques, sociales, universitaires, économiques et surtout aux compétences stratégiques des régions, en matière de planification, d'infrastructures, de développement économique et d'emploi ; des espaces qui soient aussi des périmètres de solidarité et d'équilibre. Les métropoles sont, de ce point de vue, des éléments dynamiques de structuration de nos régions. Je me réjouis qu'une carte ait été présentée par le gouvernement. Elle est perfectible.

Ceux qui cherchent « des frontières, qu'elles soient historiques ou culturelles, font fausse route. Loin de moi l'idée de nier la diversité de nos territoires où la richesse des langues et cultures régionales forge un sentiment d'appartenance. Mais prenons garde de ne pas employer des termes qui invitent davantage au repli qu'au rassemblement. Les identités ne sont pas intangibles. Elles ne sont pas non plus exclusives. Les identités sont multiples, dynamiques, se construisent et se renforcent au contact des autres. Elles précèdent et suivent les territoires institutionnels.

Voilà qui doit nous aider à relativiser la charge symbolique de l'exercice auquel nous nous livrons et de nous permettre de nous concentrer sur son efficacité opérationnelle.

Quels que soient les périmètres des grandes régions, nos territoires gagneront la bataille de la croissance et de l'emploi que dans l'ouverture et le partenariat. Il faut de la coopération, du découplage et, parfois, des territoires à géométrie variable.

Au-delà de la carte, il nous faudra rapidement, dès l'automne débattre sur les compétences et sur les moyens. Les métropoles que nous avons mises en place par la loi MAPAM, doivent devenir des moteurs de croissance et de solidarité ».

- Guillaume Larrivé, député UMP de l'Yonne.

« Essayons d'inventer une réforme territoriale qui n'aggrave pas, demain, en France, la triste pagaie qui tient aujourd'hui d'organisation publique.

La contre-réforme proposée par le gouvernement est entachée de deux fautes originelles :

1°) L'illusion technocratique selon laquelle le big is beautiful. Pour être moderne, il faudrait toujours être de grande taille. Rien pourtant ne le démontre de manière irréfutable, ni la réalité historique, ni la science économique.

2°) La tentative de synthèse solférinienne qui a conduit le Président de la République à tenter de satisfaire certains de ses amis, sans trop mécontenter les autres.

Notre contre-réforme nous n'en voulons pas. Une réforme utile doit être envisagée en gardant à l'esprit quatre principes :

*1°) Le respect de notre histoire politique et juridique. Notre République est « une République une et indivisible dont l'organisation est décentralisée ». Nous n'avons pas pour vocation de devenir une **République fédérale, ni non plus de revenir à un maillage réinventant l'Ancien Régime**. Notre refus de l'uniformité ne doit pas masquer notre devoir d'unité. Prenons garde de ne pas affaiblir ce qui reste de l'autorité de l'État républicain en installant, face au gouvernement, **une douzaine de grands seigneurs féodaux qui agiraient en contre-pouvoir**.*

2°) L'efficacité. La France s'enfoncé dans l'endettement public qui approche désormais 100% de la production nationale. La dépense publique ne peut être indéfiniment financée à crédit et reportée sur les générations futures. Cette recherche d'efficacité nous conduit à accepter de modifier les périmètres et les compétences des collectivités.

*3°) La reconnaissance de l'identité. Nous sommes beaucoup sur ces bancs à évoquer cette notion d'identité historique, géographique, démographique, économique, mais aussi culturelle, des territoires. **L'avenir de notre pays ne s'écrit pas sur une page blanche. Nul ne peut prétendre faire table rase de la réalité.***

4°) La proximité. Il est impératif que les élus de nos collectivités soient proches de leurs concitoyens.

Ces quatre principes me conduisent à proposer la création – en lieu et place de 22 conseils régionaux et des 96 conseils généraux actuels, hors outre-mer – une quarantaine d'assemblées territoriales exerçant l'ensemble des compétences actuellement dévolues aux conseils régionaux et aux conseils généraux. On peut aussi s'accorder quelques ajustements de frontière avec les compétences de l'État. Une assemblée territoriale aurait des élus ressemblant, en somme aux

conseillers territoriaux et seraient élus au scrutin majoritaire à deux tours, uninominal, dans de nouveaux territoires cantonaux.

Une véritable réforme doit être enracinée dans nos territoires ».

- Jean-Christophe Fromantin, député UDI des Hauts-de-Seine.

*Ce débat est celui de savoir quel modèle d'organisation nous voulons. **La question est mal posée car le projet de loi donne l'impression que c'est la carte qui va faire le territoire. C'est plutôt le territoire qui fait la carte !** Il faudrait commencer par regarder comment les gens aspirent à vivre, comment nos territoires s'articulent.*

Le projet de loi fait l'impasse sur trois questions essentielles.

1°) *Quelle est la bonne échelle de la proximité ? Que signifie la proximité ? À quels territoires les gens sont-ils attachés ? Où vivent-ils et comment aspirent-ils à développer cette proximité ?*

2°) *Quelle est la bonne échelle du développement ? Quelle est l'échelle qui permettra aux territoires de s'insérer, d'être compétitifs et efficaces dans un monde qui change ?*

3°) *Quel est le rôle de l'État dans tout cela ?*

Examinons en détail ces trois questions.

*L'échelle de proximité est-ce le département ou l'intercommunalité de 20 000 habitants ? Quel est le lieu où vivent les Français ? **Il me semble, en examinant la carte de la France, que ce sont les 300 ou 400 villes moyennes qui ont une histoire, un héritage et des équipements publics structurés, et l'espace rural qui les entourent. C'est un espace organisé sur lequel la France s'est construite, prospère et se développe et elles suscitent un attachement très fort. C'est la Saintonge autour de Saintes. C'est le Pays du Charolais, autour de Charolles. C'est la Cornouailles autour de Quimper. On est toujours proche d'une ville moyenne, là où les enfants vont au collège ou au lycée, là où se trouve un hôpital, là où l'on trouve un certain nombre d'autres services publics. Ce réseau de villes moyennes pourrait être l'échelle à partir de laquelle structurer et construire une perspective de réforme et d'aménagement du territoire.***

Partant de là, l'échelle la plus pertinente est probablement l'échelle régionale. Quelle est la bonne échelle pour structurer les régions de demain ? Trois critères mériteraient de s'inviter davantage dans le débat :

1°) *Veiller à ce que chaque région soit animée et irriguée par une métropole. Certains suggèrent de coupler région et métropole.*

2°) *La taille critique des régions. Le projet de loi reste flou à ce sujet. Vous avez dit, monsieur le ministre, que ces régions devraient être en mesure de financer des infrastructures. Compte tenu du niveau d'épargne des Français, 16 % en moyenne de leurs revenus, une **territorialisation de l'épargne** créerait « une boucle locale de financement » et le seuil devrait se situer entre 5 et 7 millions d'habitants. La question du seuil critique mériterait donc d'être posée à l'aune du financement des infrastructures et des entreprises.*

3°) *L'industrialisation. Il est nécessaire de comprendre le système des chaînes de valeur, de la conteneurisation et de la massification des flux, qui fait que nos territoires devraient être irrigués par **l'hinterland des grands ports maritimes français**. Si nous ne veillons pas, au moment de dessiner la carte des régions, à ce que nos territoires soient situés dans la zone d'influence d'un grand port*

maritime, nous prenons le risque d'aménager le territoire d'une manière complètement décalée par rapport à cette perspective de réindustrialisation. La carte qui nous a été fournie est extrêmement loin de prendre en compte le critère métropolitain et celui d'aménagement du territoire.

Ce qui est perturbant, dans votre manière de présenter les choses, c'est que vous dites que vous allez supprimer les départements, et donc les conseils généraux, mais que vous allez, dans le même temps, réinstaller une fonction d'État dans le département. En remplaçant, comme vous semblez vouloir le faire, les conseils généraux par des super-préfectures, ne risquez-vous pas d'engager un mouvement de recentralisation au détriment de la démocratie et des élus locaux ?

À partir du moment où nous définissons une échelle de proximité et une échelle régionale de développement, il serait bien inspiré de mettre en face de ces échelles des représentants de l'État. Il ne s'agit pas de favoriser la redondance des politiques publiques, mais ne développer la contractualisation. Si nous installons demain le réseau de proximité autour des villes moyennes, peut-être que, plutôt que de supprimer des sous-préfectures, faudrait-il mettre une représentation de l'État à ce niveau ? On favoriserait la contractualisation entre les villes moyennes et les arrondissements de l'État. Ce serait des contrats de plan à plus petite échelle, assurément modernes. La région et la préfecture de région contractualiserait à une autre échelle.

Tant que l'on n'a pas clarifié toutes ces questions, il est très difficile de dessiner une carte »

- Jacques Krabal, député RRDP de l'Aisne.

« Nous pouvons nous féliciter que notre République puisse délibérer sur la légitime proposition du Président de la République. Il s'agit d'une étape obligatoire pour le rétablissement de notre économie. Il faut créer des régions stratégiques tout en maintenant la démocratie locale et la proximité, tout en prenant en compte la ruralité.

Ces débats exigent objectivité et rationalité, sous peine de dévoiler les raisons personnelles, les petits égoïsmes électoralistes et les arrangements entre amis qui déconsidèrent le politique.

Jacques Krabal défend alors la fusion Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine, « économiquement complémentaires ». On l'appellerait « Arc Nord-Est », région multipolaire, refusant d'être absorbée par Lille, Strasbourg ou Paris. Il critique l'idée d'un rapprochement de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais, « aberration économique et sociale ».

« Le sentiment d'appartenance est la clé d'appropriation d'une carte par les habitants ».

- Pascale Boitard, députée socialiste de la Somme.

« La vraie question qui se pose aux régions françaises est leur taille insuffisante qui ne leur permet pas d'affronter en position de force la concurrence avec leurs partenaires européens ». C'est une phrase de Pierre Mauroy, en 2010.

Il y a obligation de se réformer, car un pays qui ne se réforme pas est voué au déclin. La décentralisation, initiée par la gauche, constitue un progrès considérable, mais on ne peut nier qu'elle a complexifié les choses, créé des doublons, des guichets multiples, des compétences partagées et, par conséquent un manque global de lisibilité, une coordination souvent difficile.

Il nous faut donc réformer pour que nos territoires soient plus compétitifs en Europe et dans le monde. Il nous faut renforcer la capacité économique des régions, encourager le développement de nouvelles filières, notamment environnementales, mieux coordonner les universités, mutualiser les politiques publiques et mener, en commun, de grands chantiers.

Nous devons transcender les intérêts personnels, les ego et les clivages partisans. Comment nos concitoyens pourraient-ils comprendre que nous réfléchissions sur la base d'arguments politiques, lorsque nous débattons sur ce qui va profondément affecter leur quotidien ?

- Sophie Dion, députée UMP de Haute-Savoie.

« Ce projet de loi est loin de recueillir l'approbation des élus, tous bords confondus et de l'ensemble du peuple français. L'élue de montagne que je suis considère que ce texte risque de gommer tout ce qui fait notre identité et notre spécificité, dans mon département de Haute-Savoie, comme dans tous les autres massifs. Si une réforme nécessite une adhésion pleine et entière des populations, c'est bien celle de l'organisation de nos territoires. Or, tant sur la forme que sur le fond, le projet de loi révèle l'embarras, l'ambiguïté et l'approximation qui caractérisent la politique gouvernementale.

François Hollande a proposé une carte en l'absence totale de concertation ».

Sophie Dion critique alors, avec force, le rapprochement Auvergne-Rhône-Alpes. « Mais comment peut-on décider seul, depuis l'Élysée du sort de 7 millions de Rhônealpins ? » ; « Sur quels critères le Président de la République s'est-il appuyé pour proposer une telle fusion ? » ; « C'est le fait du prince ! » « Ce regroupement aboutit à une baisse de 45 % de la représentation de la montagne au Conseil régional ». « Une fois de plus, le gouvernement n'a tenu compte que du fait urbain ». **Sophie Dion** plaide ensuite pour une collectivité locale « Savoie-Mont-Blanc », c'est-à-dire rassemblant la Savoie et la Haute-Savoie et un million d'habitants, avec une Assemblée des Pays de Savoie. Elle en vante longuement les atouts.

« Ce texte est marqué par une vision technocratique des régions. Il ne tient pas compte de la réalité économique des territoires. Il diminuera les services à la population. Il ne permettra pas de réaliser les économies attendues. Il accentue la fracture territoriale au détriment, principalement, des zones rurales et des zones de montagne. Plus une nouvelle région est étendue, plus il est important de conserver une structure territoriale de proximité. C'est particulièrement vrai pour les territoires ruraux et montagnards qui ont des handicaps naturels importants ».

- Xavier Bertrand, député UMP de l'Aisne.

« Malgré l'opposition du Sénat, dont la majorité est supposée être de gauche, malgré l'hostilité d'une grande partie des députés de la majorité, le gouvernement présente deux projets de loi qui seront soumis séparément. On peut s'étonner que ce projet majeur soit ainsi divisé, découpé, saucissonné en deux textes.

*Le gouvernement veut faire vite pour reporter l'échéance électorale à la fin 2 015, pour essayer de mettre la majorité à l'abri de la colère des Français. Quels électeurs seront réellement motivés pour élire des conseillers départementaux qui auront pour vocation de fermer la boutique ? Ces projets arrivent dans un contexte politique bien particulier, celui de la tourmente électorale que connaît le parti socialiste, celui **des exigences de réformes structurelles imposées par l'Union européenne et par nos prêteurs.***

Vous avez commencé par abroger la création du conseiller territorial qui était pourtant une mesure intelligente, moderne et courageuse, adoptée par l'ancienne majorité. Vous avez préféré le scrutin binominal à deux tours, ce monstre juridique, tellement original qu'il ne servira que pour une seule élection départementale.

On ne peut nier que les institutions constituent un cadre qui permet à l'économie de se développer, aux services publics de fonctionner et à notre État de rayonner dans le concert des nations. Or, nos institutions sont en crise. Elles sont à bout de souffle du fait de la montée inexorable

de l'abstention, des affaires à répétition et du manque total de confiance de nos concitoyens dans l'efficacité de notre administration et dans l'exemplarité des élus qui gouvernent.

Je déplore que la réponse du gouvernement à cette crise soit imprécise et peu audacieuse. François Hollande veut des régions plus grandes, donc moins nombreuses et plus puissantes. Ce n'est pas une idée neuve. C'était déjà celle du général de Gaulle, en 1969, constatant la faillite des départements et la nécessité d'assurer le développement économique et social. Alain Peyrefitte disait : « Les régions sont les grandes collectivités territoriales de demain ». Les socialistes d'hier avaient refusé cette évolution. Certains de mes amis gaullistes pensent que renforcer la région revient à affaiblir l'État. Peut-on soupçonner le général de Gaulle d'avoir voulu commettre en tel crime ?

*Certes, il n'y a pas de carte idéale que chacun plébisciterait. En revanche, **je demande à chacun de réagir, non pas en député de sa région, mais en député de la nation.***

Les questions portant sur les critères de choix sont légitimes. La carte est-elle guidée par de véritables visions stratégiques, culturelles et économiques ? Est-ce au contraire de sombres combinaisons politiciennes qui ont amené le gouvernement à la présenter ? La carte remaniée, présentée aujourd'hui témoigne de davantage de bon sens.

L'État lui-même doit être rénové, car sa perte d'autorité et de moyens est un danger pour toute la nation.

*Monsieur le ministre, votre réforme va affronter mille difficultés, notamment celle des conservatismes qui sont majoritairement dans votre camp. **Plus de 150 députés sont en même temps conseillers généraux.** Je crains que votre réforme finisse par accoucher d'une souris. Chacun voudra, comme le disait le général de Gaulle « sa petite soupe sur son petit feu ». Le débat parlementaire, intéressant enrichissant, nécessaire, ne vous permettra pas d'imposer vos vues. Seul le peuple peut approuver et donc imposer une réforme structurelle de cette importance. Si le gouvernement en avait conscience, il en viendrait évidemment à proposer ce sujet aux Français sous forme de référendum. Mais pour cela, il faut du courage ».*

- Cécile Untermaier, députée socialiste de Saône-et-Loire.

« Applaudissons la détermination de l'exécutif d'enclencher une réforme structurelle.

La fusion volontaire des régions, proposée par l'opposition d'aujourd'hui, en 2010, a été un échec. Elle n'a produit aucun changement. Nous avons perdu trop de temps ces dix dernières années. La méthode choisie par le gouvernement est celle de l'efficacité.

Passer de 22 à 13 régions n'est pas un exercice facile. La carte qui sortira de notre Assemblée sera un compromis, celui qui servira le mieux l'intérêt général ».

Cécile Untermaier rappelle que la Bourgogne et la Franche-Comté ont anticipé sur la réforme et discutent de leur fusion depuis plusieurs mois, en prenant appui sur des synergies déjà existantes.

« Il est sage que la fusion se fasse aujourd'hui par régions tout entières et que l'on repousse au 1^{er} janvier 2016 le droit d'option des départements. Il importe aussi que la carte ne soit pas trop déséquilibrée avec des petites régions au nord et de grandes régions au sud. Nous devons prévoir, après l'adoption de la carte, une procédure très encadrée dans le temps et à la majorité qualifiée permettant le regroupement de régions ou des modifications de périmètres à la marge.

*Ce projet de loi a le mérite de préserver la commune, cœur battant de la République, C'est un échelon du lien vivant, utile dans un monde où les repères changent. **Ne négligeons pas la commune à l'heure où les centres de décision s'éloignent.** Le texte confirme la montée en puissance de*

l'intercommunalité et l'existence des métropoles, posant, à juste titre, la question du devenir du conseil général.

Ce texte impose une réforme de l'État déconcentré, au niveau régional et au niveau départemental. Il demande aussi une réforme de la fiscalité locale, la recherche de l'égalité par la péréquation, le souci constant de la baisse de coûts de fonctionnement au profit de l'investissement, créateur de richesses et d'emplois. La suppression du cumul des mandats que nous avons fait voter mettra un terme aux féodalités locales. Il est impératif de rééquilibrer au sein des collectivités régionales, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, au profit de ce dernier ».

- Maurice Leroy, député UDI du Loir-et-Cher.

« Cette réforme territoriale est fondamentale. Elle se heurte, bien sûr, à l'immense parti de l'immobilisme. La majorité sénatoriale – votre majorité – s'est abîmée sur la nouvelle carte des régions !

Cette réforme souffre d'une méthode déplorable. Hors de toute concertation, la carte des régions présente des assemblages à la cohérence douteuse, prouvant à quel point le texte a été rédigé dans la précipitation, l'improvisation et l'impréparation ».

Maurice Leroy présente alors très longuement le sort de la région Centre qui devait, initialement être liée au Poitou-Charentes et au Limousin, « l'inimaginable région qui va de Dreux à la Rochelle ». Heureusement, on a fini par reconnaître que le Poitou-Charentes « ne pouvait pas être séparé de sa région naturelle, l'Aquitaine ». Le Limousin ayant suivi, le Centre se retrouve seul, « comme si personne ne voulait de lui ». **Maurice Leroy** affirme avec beaucoup de force que « la vocation de la région Centre est de suivre l'axe ligérien, « notre ligne de vie », c'est-à-dire « que tout pousse la région Centre à suivre la Loire et à rejoindre la région Pays-de-la-Loire ». Il souhaite que cette région fusionnée s'appelle « Val-de-Loire » car l'appellation « Centre » n'a pas de sens : « le centre de la France c'est le Massif Central et l'Auvergne ». « Le Val de Loire est une évidence et une chance » « 78 % des habitants, que le gouvernement n'a pas crû bon de consulter, sont pour cette solution qui n'est bloquée que par Jacques Auxiette, président socialiste des Pays-de-Loire, qui nous oppose un autre sondage à la question truquée ». « Si la région Val-de-Loire n'était pas reconnue, il vaut mieux que la région Centre reste seule et conserve sa dynamique actuelle ».

« Les objectifs d'une telle réforme sont clairs : plus d'efficacité pour nos collectivités, plus de visibilité pour nos concitoyens, plus d'économie pour notre pays. L'efficacité passe par une répartition des compétences juste et cohérente. Si le conseiller général a largement perdu sa visibilité dans les villes, il reste un référent de proximité dans les territoires ruraux, et garde, à ce titre, sa place et son utilité. Je fais le pari que, dans les territoires ruraux, personne ne voudra faire disparaître le département, symbole de solidarité, pas plus en 2020 qu'aujourd'hui. La pertinence du département ne se pose plus là où il y a des métropoles, des agglomérations, des communautés d'agglomération suffisamment fortes. Nous devons tous ensemble réfléchir à l'évolution de l'organisation des départements pour la ruralité, mais les conserver.

J'en viens aux économies et à l'usage optimisé de l'argent public. Les collectivités doivent, par des actions pratiques et innovantes, travailler à plus d'efficacité. Dans beaucoup de territoires, nous avons commencé à mutualiser. Il faut accentuer le mouvement.

Le chantier majeur porte sur la clarification des compétences. Traquons les doublons économiquement désastreux. Nous admettons que les collèges et les transports doivent revenir aux régions. Nous admettons qu'une partie de l'action sociale doit revenir aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

*Rappelons les évolutions depuis l'an 2000. Les dépenses ont augmenté de plus de 21 % pour les communes, de 38 % pour les groupements de communes, de 80 % pour les conseils généraux et de 104 % pour les régions ! Les dépenses de personnel ont diminué de 6 % pour les communes du fait de l'intercommunalité, qui, elles ont vu leurs dépenses de personnel augmenter de 78 %. Les mêmes dépenses se sont accrues de 42 % pour les conseils généraux et de 628 % dans les régions ! Au total, la dépense des administrations publiques locales représente 220 milliards, dont 93 milliards sont consacrés à la rémunération du personnel. Le rapport de la Cour des comptes, d'où je tire ces chiffres, souligne que le dérapage des dépenses publiques provient du fait que chacun peut tout faire, avec l'État qui vient se surajouter aux collectivités. Voilà le problème majeur. Il convient au gouvernement de dire « stop ». Le problème, c'est les doublons et les missions. **Cela implique que l'État dise clairement quelles missions il abandonne.** La dérive ce n'est pas tellement la dette des collectivités territoriales qui n'est pas énorme, mais la confusion ».*

- Christine Pirès-Beaune, députée socialiste du Puy-de-Dôme.

« L'organisation décentralisée est devenue notre bien commun. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que la décentralisation demeure toujours un atout pour la France. Pour cela, il est impératif de la faire évoluer.

*La carte des régions est un sujet d'importance, mais dès l'automne nous aurons à débattre de l'essentiel : la nécessité de simplifier et de clarifier l'action publique. Au fil du temps, notre organisation territoriale est devenue trop lourde, peu lisible. Les Français doivent savoir qui, parmi les organismes publics, décide, finance et agit. Il faut donner à nos collectivités les moyens d'être plus efficaces. Cela passe par une organisation territoriale rationalisée, avec des ressources et une fiscalité en lien avec les compétences. L'essentiel est de garantir la solidarité entre les territoires, de garantir la cohésion territoriale et sociale. Il s'agit très clairement de répondre à la crainte légitime de certains de nos concitoyens d'être délaissés. Cela passe par **la définition de complémentarités entre les dynamiques métropolitaines et les dynamiques rurales.** Cela passe par une présence renforcée de l'État décentralisé. Cela passe par l'accompagnement de l'impressionnante montée en puissance des intercommunalités. **En même temps qu'on renforce les intercommunalités, il faut renforcer les communes. Il faut améliorer le dispositif relatif aux communes nouvelles ».***

- Jean-Marie Sermier, député UMP du Jura.

« La situation économique et sociale de notre pays exige qu'il se réforme en profondeur. Tout doit être mis en œuvre pour libérer les énergies, développer et renforcer notre compétitivité. Sans prétendre répondre à tous les maux, une réforme des territoires peut y contribuer utilement.

L'émergence de grandes régions, comparable en superficie et peut-être demain en compétences à celle de nos voisins européens, et particulièrement à nos amis allemands doit contribuer à donner à notre pays une impulsion nouvelle. Bâtir une grande région, c'est atteindre une taille nécessaire pour que les projets élaborés, les synergies impulsées et les ressources financières mobilisées aient suffisamment de poids pour permettre d'agir.

Tout est loin d'être parfait dans ce projet. Deux volets de la réforme sont critiquables.

*1°) **La suppression du département est une erreur majeure, une erreur historique.** Elle va affaiblir encore la ruralité. Le département est l'échelon de la proximité. Sa légitimité sera encore renforcée.*

*2°) **La refonte de la carte intercommunale avec des intercommunalités de plus de 20 000 habitants, va déséquilibrer le monde rural en constituant des entités beaucoup trop grandes, sans identité et sans âme ».***

Jean-Marie Sermier approuve totalement le projet de rapprochement de la Bourgogne et de la Franche-Comté. « C'est de loin la solution la plus raisonnable ». Le rapprochement se fait « dans le prolongement de partenariats déjà existants ».

*« La principale condition du succès de la réforme, c'est l'acceptation de la nouvelle carte par le plus grand nombre. Il ne faut pas donner le sentiment que le regroupement se fait au bénéfice des uns et au détriment des autres. Dans cette affaire, il ne doit y avoir que des gagnants. Dans cette affaire, il faut que les conditions de la fusion soient étudiées avec minutie. Nul ne doit se sentir lésé. **Il ne s'agit pas d'une absorption, mais d'une union.** Il faut opérer une répartition géographique équitable des centres de décision qu'ils soient institutionnels, administratifs, économiques ou sociaux. Et cela pas seulement pour les chefs-lieux. C'est l'ensemble des territoires qui doit trouver intérêt à la fusion.*

On réfléchit par exemple à choisir une ville qui ne soit pas actuellement chef-lieu de région comme capitale régionale, pour ménager les susceptibilités et garantir la centralité de la nouvelle capitale ».

Pcc. Résumé établi par Georges GONTCHAROFF, 19 août 2014.